

Commission Environnement

16 novembre 2017

Compte-rendu

Etaient présents : Carole RIBEIRO, Dominique POTART, Bruno TRIOLET, Gérard BOUREZ, Laurent GROUSEZ, Laurent HURIER, Jean-Pierre COURTIN, Eric BOCHET, Laurence RYTTER, Pascal LIENARD, Caroline BRAZIER, Jacques SEVRAIN, Anne GENESTE, Nicole BUIRETTE, Stéphane LANEZ, Bernard COLLET, Samuel LANCELIN, Jean-Claude GUERIN, Martial SEGUI, et Georges CARPENTIER.

1

Etaient excusés : Pierre-Jean VERZELEN, Guy MARTIGNY, Bruno SEVERIN, Pierre MODRIC, Francis LEGOUX, Hubert COMPERE, Jean-Michel WATTIER, Thierry VION, François BORDEREUX, Julien DESPAS.

Madame RIBEIRO rappelle l'ordre du jour de la commission Environnement :

1. Bilan de l'activité du service de janvier à septembre 2017
2. Perspectives 2018
3. Tarifs REOMi et REOM 2018
4. Opérations Poules 2018
5. Questions diverses

1. Bilan de l'activité du service de janvier à septembre 2017

Mme RIBEIRO dresse un premier bilan de l'activité du service déchets ménagers 2017.

Evolution des tonnages collectés en porte-à-porte

Le tableau ci-dessous présente les tonnages collectés en porte-à-porte sur les 9 premiers mois des années 2013 (avant le passage à l'incitatif), 2014 (année test), 2015 (1^{ère} année en REOMi), 2016 et 2017.

	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2016/2017	
Ordures ménagères (t)	2662, 24	2065, 20	1914, 74	1977, 10	1 956, 76	- 20, 34 t	- 1, 03 %
Recyclables (t)	454, 62	532, 68	574, 16	511, 94	512, 58	+ 0, 64 t	+ 0, 13 %

Les refus semblaient connaître une stabilisation également mais nous avons connu des caractérisations plus hétérogènes cette année.

Caractérisations

Toutes les 3 semaines, un échantillon de sacs de tri est prélevé à l'arrivée du camion en centre de transfert pour être caractérisé. Il s'agit d'un tri manuel du contenu des sacs pour en connaître la composition : papiers, cartons, briques alimentaires, ...et indésirables aussi dénommés refus de tri. Le tableau ci-après présente les caractérisations réalisées en 2017. Pour mémoire, un « bon » taux est inférieur à 12% et un taux « acceptable » tourne autour de 13 – 15 %. Entre 15 et 20 %, il est « dégradé » et « mauvais » au-delà de 20%.

Date	Taux de refus	Nature des refus
25/01/17	17%	Film alimentaires, pots de yaourts
02/02/17	11%	Cintres, chaussettes
14/02/17	25%	Bois, déchets alimentaires, sac OM, bidon huile moteur, chaussettes
06/03/17	21%	Jouets, pot à tabac, bois
21/03/17	12%	Chaussures, vêtements, imbriqué
03/04/17	15%	verres
19/04/17	15%	Sac compressé (imbriqué)
03/05/17	39%	Déchets alimentaires, sac textiles, verres, sac OM
11/05/17	14%	Cintres, barquettes, pots de yaourt
07/06/17	14%	Bidon huile moteur, cartouches d'encre, cintres
03/07/17	8 %	Caisse à outils
25/08/17	9 %	Chausson, ballon de foot
15/09/17	11 %	Une bouteille de soda pleine
26/09/17	15%	Couche, câble électrique, piles, bonnet, assiettes en plastique, porte-bougie

2

La qualité de la collecte est fonction de trois principaux facteurs :

- le geste de tri des habitants ;
- la prestation des ripeurs (équipiers de collecte) ;
- la qualité du tri du centre de tri.

Au cours du 1^{er} semestre, il y a eu une interruption par Véolia des contrats des ripeurs habituellement présents sur les collectes du Pays de la Serre. Cela explique en partie certains résultats de caractérisation particulièrement mauvais.

Evolution des tonnages collectés en déchetterie

En déchetteries, si la fréquentation augmente, notamment celle des particuliers, les tonnages sont en baisse : - 3, 32 % pour Crécy/Serre et - 9, 53% pour Marle entre 2016 et 2017. La pose des barrières en déchetteries amènerait les entreprises à se tourner vers des sites plus adaptés comme les déchetteries pour professionnels, les centres de stockage de déchets inertes (par exemple JUAM à Chéry- les-Pouilly), ou à recycler en interne leurs déchets (déchets verts).

Evolution budgétaire

Concernant les dépenses du service, le poste majeur de dépenses est constitué par la collecte et le traitement des déchets ménagers. Sur les 9 premiers mois de l'année 2017, ce poste s'élève à 947 605,13 euros TTC contre 954 094, 48 euros TTC en 2016 et 1 005 947, 54 euros TTC en 2015.

Cette baisse est principalement due à une révision à la baisse des prix de marchés (indexés en partie sur le cours du pétrole) et sur la baisse des tonnages collectés et traités.

Concernant les recettes, la principale recette est apportée par la redevance. Les tarifs sont inchangés depuis 2015, les variations sur le montant appelé sont dues à la structure des ménages. La redevance appelée au 1^{er} semestre 2017 est de 655 648, 83 euros contre 628 393,70 euros en 2016, soit une progression de 4, 3%.

Pour mémoire, les levées supplémentaires sont comptabilisées toute l'année, mais ne sont facturées que sur la facture du 2nd semestre.

Levées supplémentaires 2017 (estimées) :

Volume du Bac	Nb de levées supplémentaires	Facturation d'une levée supplémentaire	Total facturé
120 L	5650	2,80 €	15 820,00 €
240 L	3652	2,80 €	10 225,60 €
340 L	1598	2,80 €	4 474,40 €
660 L	1416	2,80 €	3 964,80 €
			34 484,80 €

Levées supplémentaires 2016 (facturées) :

Volume du Bac	Nb de levées supplémentaires	Facturation d'une levée supplémentaire	Total facturé
120 L	5799	2,80 €	16 237,20 €
240 L	3719	2,80 €	10 413,20 €
340 L	1375	2,80 €	3 850,00 €
660 L	1652	2,80 €	4 625,60 €
			35 126,00 €

2. Perspectives 2018

2.1 Renouvellement du marché

Le contrat avec VEOLIA a été prolongé d'une année (sur les deux possibles) amenant ainsi l'échéance du marché au 31 mars 2019. Une prestation d'assistance pour le renouvellement et pour l'étude des pistes d'optimisation relevées lors des précédentes commissions est en cours de négociation avec un bureau d'études. Sont notamment prévues : le passage à la quinzaine, le contrôle d'accès en déchetterieetc.

2.2 Transfert du traitement à VALOR' AISNE

La prolongation du contrat était également en partie motivée par les incertitudes concernant le traitement confié à Valor'Aisne. A ce jour, Valor'Aisne n'est toujours pas en mesure d'indiquer quels seront les exutoires de traitement des déchets issus des déchetteries à partir du 1er avril 2018. Cette incertitude est pénalisante pour la CC Pays de la Serre qui ne peut organiser le transport si l'exutoire est inconnu.

Sur les autres prestations, VALOR' AISNE a pu reprendre le traitement des bas de quais (encombrants, gravats, ferrailles, cartons, déchets verts) au 1^{er} janvier 2017 en poursuivant le contrat initialement signé entre la CC et VEOLIA. Par contre, les filières REP (responsabilité élargie du producteur) n'ont été mise en place qu'au cours du 1^{er} semestre :

- Février pour ALIAPUR (pneus) et COREPILE (piles) ;
- Avril pour ECODDS (déchets dangereux diffus)
- Juin pour ECOMOBILIER (meubles) et RECYLUM (lampes et néons)

A ce jour, OCAD3E (déchets d'équipements électriques et électroniques) n'est toujours pas transférée.

Enfin, le transfert de la compétence transport n'est plus du tout évoqué par VALOR' AISNE.

2.3 Prestation dépose de benne

A titre exceptionnel, une benne de 30m3 a été mise à disposition de la commune de Crécy/Serre. Elle était destinée à permettre l'évacuation d'encombrants dans le cadre d'un chantier concernant les écoles de la commune (changement des fenêtres). La benne étant mise à disposition à proximité de la déchèterie (au sein de la même commune), aucun surcoût n'a été engendré pour la CC et donc facturé à la commune.

Cette prestation est intervenue de manière ponctuelle, Mme RIBEIRO interroge la commission sur l'opportunité de la proposer à d'autres communes.

Les avis sont partagés : c'est une opportunité intéressante notamment pour les communes les plus éloignées des deux déchetteries mais il y a un risque de dépôt sauvage si la benne n'est pas surveillée ou dans un espace clos.

Ensuite, contractuellement, ce type de prestation n'est pas prévu. Cette nouvelle prestation engendrant un coût supplémentaire de location de matériel et de transport se pose la question de sa facturation au bénéficiaire, la commune.

Mme RIBEIRO propose de mettre cette prestation en prestation supplémentaire éventuelle (PSE) et sur bordereau de prix lors du prochain marché. La Commission d'appels d'offres choisira de retenir ou non cette prestation.

2.4 Contrôle ICPE

Les deux déchetteries du territoire ont fait l'objet de contrôle au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Le rapport définitif du contrôle ne sera communiqué que début décembre, mais plusieurs non-conformités sont déjà connues.

Pour Crécy/Serre, il s'agit de l'éclairage du local DDS qui doit être changé pour un éclairage antidéflagrant, de l'absence de fiche matériau ou de contrôle technique indiquant la classe au feu des matériaux utilisés lors de la construction des locaux, de l'absence du contrôle annuel des installations électriques.

Marle est également concernée par ces deux derniers points, mais s'ajoute aussi une non-conformité majeure sur la défense incendie du site. Le poteau du tennis mentionné dans la déclaration d'ouverture du site est trop éloigné (plus de 200m). Deux solutions sont possibles :

- Soit un renforcement du réseau et la pose d'un nouveau poteau ;
- Soit l'installation d'une bâche de 60m³ accompagnée d'un stationnement pour les véhicules de secours.

M. SEVRAIN indique que la commune de Marle étudie le sujet.

2.5 Ecoemballages - CITEO

Ecoemballages et ECOFOLIO sont deux éco-organismes qui ont fusionné au cours de l'année 2017. Le contrat de soutien signé avec EcoEmballages arrive à échéance le 31 décembre 2017 et le nouveau contrat doit être signé avant le 30 juin 2018 (avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018).

La Communauté de communes du Pays de la Serre serait en mesure de signer avant le 31 décembre 2017, mais il existe aussi une démarche de mise en œuvre d'un contrat départemental (unique) engagée par VALOR' AISNE. Le Syndicat déclarerait les tonnages, percevrait les subventions, puis les reverserait aux EPCI de collecte. Il espère, en mutualisant les contrats, une bonification des soutiens. Cette bonification serait rendue possible par les efforts que seraient amenées à réaliser les « moins bons élèves ». Ces efforts entraîneraient une augmentation de leurs subventions et un bonus qui serait ensuite redistribué entre l'ensemble des 15 EPCI adhérents.

Deuxième sujet lié à CITEO, l'extension des consignes de tri sur le plastique. Cette extension doit être réalisée au plus tard en 2020. Cette extension permettra de :

- mettre dans le sac jaune les pots et barquettes en plastique ;
- de baisser le volume des OMr et d'augmenter celui des matériaux recyclables ;
- de percevoir une recette supplémentaire de la part de CITEO.

Pour être réalisable, il faut un engagement de la CC et du centre de tri (géré par VALOR' AISNE). Pour sa part, VALOR' AISNE souhaite s'engager dès 2018 pour une mise en œuvre en 2019.

2.6 Evolutions des coûts des prestations 2018

Depuis la signature des contrats avec VEOLIA en 2013, les révisions de prix annuelles ont toutes été favorables à la CC entraînant une baisse des prix unitaires de collecte et de traitement. Cette année,

les indices (gasoil, coût de la main d'œuvre ...) constituant la formule de révision sont à la hausse. A moins d'un retournement de situation fort sur les deux derniers mois de 2017, il est donc probable que la révision 2018 soit défavorable à la CC et entraîne une augmentation des prix unitaires.

La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) applicable à l'enfouissement des déchets pourrait être révisée plus rapidement qu'attendu. La commission développement durable de l'Assemblée nationale a adopté le 9 octobre 2017 un amendement au projet de loi de Finances pour 2018 qui fixe une hausse dès 2018 et non plus en 2019. La hausse de la TGAP frappera les déchets enfouis comme ordures ménagères, les encombrants L'amendement prévoit un retour de la TVA à taux réduit pour la prévention, le tri et le recyclage des déchets ménagers, mais seulement à partir de décembre 2018. Mme RIBEIRO précise qu'en 2017 VALOR' AISNE avait pu absorber la hausse de TGAP et ne pas la répercuter sur les contributions des EPCI. Il est probable que le Syndicat ne puisse reproduire la manœuvre en 2018.

Enfin, les coûts de traitement de VALOR' AISNE ne sont pas connus pour 2018 et sont soumis à la mise en place de nouveaux marchés pour les déchets issus de déchetteries.

3. Proposition de tarifs REOMi et REOM 2018

Les tarifs du service déchets ménagers doivent être déterminés et votés avant le 1^{er} janvier de leur année d'application.

Pour l'année 2018, deux possibilités existent :

- Hypothèse 1 : estimer que les baisses de tonnages connues en 2017 se poursuivent ou du moins se maintiennent et compensent les hausses des coûts >>> ne pas modifier les tarifs ;
- Hypothèse 2 : estimer que les baisses de tonnages connues en 2017 ne se poursuivent pas et/ou ne compensent pas les hausses des coûts >>> modification des tarifs.

Si l'hypothèse 2 était retenue, quelle serait le montant de l'augmentation ? Pourrait-on partir sur l'inflation des prix définis par l'INSEE (1,1% à la date du 30/10) ? Devrait-on revoir la proportionnalité des tarifs qui n'est pas respecté pour les 660 l (94 bacs déployés) ?

REOMi 2018 :

Tarifs REOMi	Tarifs 2015 à 2017	Tarifs 2018 sans modification dont		Tarifs 2018 +1.1 %			Tarifs 2018 proportionnalité revue		
		Part abonnement	Part forfait 18 levées	Part abonnement	Part forfait 18 levées	Tarifs 2018	Part abonnement +1.1%	Part forfait 18 levées	Tarifs 2018
Bac 120l	161€	80 €	81 €	81 €	82 €	163 €	81 €	81 €	162€
Bac 240 l	242€	80 €	162 €	81 €	164 €	245 €	81 €	162 €	243€

Bac 360I	309€	80 €	229 €	81 €	232 €	313 €	81 €	229 €	310€
Bac 660I	365€	80 €	285 €	81 €	288 €	369 €	81 €	445 €	526€
Levée en +	2, 80€		2,8€		2,85€	2,85€		2,85€	2,85€

Une augmentation de 1, 1% pour l'ensemble des redevables, engendrerait une augmentation de la redevance appelée de 14 795 euros. Avec la proportionnalité et l'augmentation de la part abonnement uniquement, l'augmentation serait de 15 091 + 6 660 = 21 691 euros.

7

M. BOCHET souhaite que l'augmentation pour les bacs 660 I soit lissée sur 3 ans. A la demande de Mme RYTTER, il est précisé que les bacs 660I sont attribués à certains professionnels ou établissements publics en fonction de leur production de déchets.

Après discussion la commission déchets décide de proposer une augmentation de 1, 1 % de la part abonnement et d'appliquer la proportionnalité pour les bacs 660I.

M. COLLET souhaiterait disposer de bacs jaunes pour les communes. Mme RIBEIRO indique que cet investissement n'est pas prévu pour 2018.

REOM 2018 :

Tarifs REOM pour les particuliers ne pouvant disposer d'un bac	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Tarifs 2015 à 2017	Tarifs 2018 + 1.1 %
Redevance de base (adulte à partir de 18 ans)	84, 62€	87, 84€	92, 23€	93,24 €
Redevance enfant (0 à 17 ans)	25, 39€	26, 35€	27, 67€	27,97 €
Redevance principale foyer et Chambre d'hôtes)	63, 47€	65, 88€	69, 17€	69,93 €
Redevance secondaire et gîte	190, 40€	197, 64€	207, 52€	209,80 €

Tarifs spécifiques :

Tarifs	Tarifs 2015 à 2017	Tarifs 2018
Echange ou opération de maintenance d'un bac qui n'a pas été exécutée du fait de l'utilisateur	60€	60€
Mise à disposition exceptionnelles et ponctuelles de bacs pour une manifestation Bac 660 I (par levée et par bac)	80€	80€

Changement de bac, hors évolution démographique du foyer, pour un volume inférieur (lorsqu'il existe)	gratuit	Ce changement n'est plus autorisé
Changement de bac, hors évolution démographique du foyer, pour un volume supérieur (lorsqu'il existe)	60€	60€

Remplacement des bacs détruits ou volés

Le tarif est basé sur le coût d'achat du bac et sera facturé à l'utilisateur. En 2015, des bacs 120l, 360l et 660 l ont été acquis via un nouveau contrat. Le tarif des bacs remplacés depuis tiennent compte des prix d'achat pratiqués dans le dernier contrat en cours.

8

Tarifs	Tarifs 2015	Tarifs 2016 et 2017	Tarifs 2018
Remplacement bac 120 l	25, 92€	27, 98€	27, 98€
Remplacement bac 240 l	33, 72€	33, 72€	33, 72€
Remplacement bac 360 l	48, 72€	52, 58€	52, 58€
Remplacement bac 660 l	129, 12€	120, 98€	120, 98€

Accueil des professionnels en déchetterie :

Lors de leur passage en déchetterie, les professionnels règlent leur dépôt en fonction du type de véhicule et à l'aide de la carte prépayée (10 passages).

VEHICULE UTILISE pour le dépôt	PRIX carte 2012	PRIX carte 2013	PRIX carte 2014 et 2015	PRIX carte 2016 et 2017	Tarifs 2018 +1.1 %
FOURGONNETTE Poids Total à Vide < 1 T 250	107, 60€	110, 30€	114, 50€	120, 23€	121, 55€
FOURGON 1 T 250 < Poids Total à Vide < 2 T 020	215, 30€	220, 60€	229, 00€	240, 45€	243, 09€
CAMION 2 T 020 < Poids Total à Vide < 3 T 500	322, 90€	330, 90€	343, 40€	360, 57€	364, 54€

Promotion du compostage individuel 2017 - 2018

En 2017, la CC Pays de la Serre a fait l'acquisition de composteurs auprès de Plastic Omnium (dans le cadre du groupement de commande avec VALOR' AISNE) aux conditions tarifaires suivantes :

- 44, 96 euros HT pour le modèle 400 l ;

- 51, 32 euros HT pour le modèle 600 l.

Les composteurs ont été mis à la disposition des usagers fin janvier 2017. 3 composteurs de 400 L et 23 composteurs de 600 l ont été revendus depuis cette date, respectivement au prix de 40 et 50 euros.

3. Opération poules 2018

Depuis deux ans, la CC organise une « opération poules ». L'adoption de deux poules qui ont pour mission, une fois installées au jardin, de faire maigrir la poubelle de leur nouveau foyer et de leur apporter des œufs frais.

Pour 2018, la commission propose de changer la formule de distribution. Les foyers remettront leur candidature à la CC et une fois celle-ci validée, ils recevront un bon de retrait. Ce bon sera remis à l'élevage qui leur attribuera deux poules.

4. Questions diverses

A la demande de M. BOCHET, Mme RIBEIRO indique que la Communauté de communes va tester la possibilité d'une ouverture spécifique des déchetteries pour les communes.

A la demande de M. COLLET, Mme RIBEIRO indique que les serrures destinés à équiper les bacs 660 l des communes stockés en extérieur (libre-accès) ont été reçues et seront prochainement installées. M. COLLET demande d'inclure 26 levées (au lieu de 18) dans le forfait de communes. Mme RIBEIRO explique que cela engendrerait une augmentation de la part abonnement. La part abonnement actuel inclue le coût de 18 levées, inclure 26 levées conduit à inclure le coût pour 26 levées au lieu de 18.

La commission valide le principe d'avancer la collecte du lundi 1^{er} janvier 2018 au 30 décembre 2017, de ne pas faire de collecte le 1^{er} mai 2018 (comme traditionnellement) et de ne pas reporter ni avancer cette collecte. Les autres collectes 2018 tombant un jour férié sont comme chaque année maintenues. Il conviendra en fin d'année 2018 d'organiser le report du 25 décembre 2018.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence d'autres questions, Mme RIBEIRO remercie les participants et clôt la réunion.